

**abattages 2015 - 2016****la Ville de Lausanne veille sur son patrimoine arboré et forestier**

En charge de l'entretien des forêts et des arbres situés dans les parcs et le long des avenues, le service des parcs et domaines de la Ville de Lausanne procédera aux abattages de 480 arbres en ville et de 12'000 m<sup>3</sup> de bois dans les forêts entre octobre 2015 et mars 2016. Cette année, pour la première fois, la Municipalité présente l'ensemble des abattages prévus à Lausanne durant l'automne et l'hiver 2015-2016.

Entre octobre 2015 et mars 2016, le service des parcs et domaines de la Ville de Lausanne procédera à l'abattage de 330 arbres dans les parcs et espaces publics, de 150 arbres le long des avenues, et de 12'000 m<sup>3</sup> de bois dans les forêts (dont 500 m<sup>3</sup> dans les forêts urbaines), incluant l'abattage d'une partie des frênes les plus atteints par la chalarose. La chalarose (*Chalara fraxinea*), ou flétrissement du frêne, est une maladie fongique qui se propage dans toute l'Europe depuis la Pologne où elle est apparue au milieu des années 1990. Cette maladie a été constatée pour la première fois en Suisse en 2008. En l'état actuel des connaissances, aucune mesure phytosanitaire efficace n'existe contre cet agent pathogène dont les spores se développent dans la litière et se propagent avec le vent. Cet hiver, les frênes fortement atteints, bordant les infrastructures ou présentant un danger pour les usagers, seront donc abattus.

Si ces chiffres peuvent paraître importants, il s'agit de les mettre en perspective. Ce sont moins de 2 % des arbres d'avenues qui sont abattus et environ 0.4 % des arbres de parcs. Cela signifie que le cycle de renouvellement se fait sur près de 55 ans dans les avenues, sur près de 250 ans dans les parcs.

La totalité des arbres abattus dans les parcs et le long des avenues sont remplacés. La replantation est parfois différée, pour s'inscrire dans des travaux de réaménagement planifiés ultérieurement. Le service des parcs et domaines vise à améliorer la qualité des plantations, particulièrement le long des rues, dans des milieux souvent défavorables. Un défi important à relever, tant certaines rues ont à gagner d'une arborisation de qualité.

Au volet forestier, hors des actions emblématiques telle que la journée "Un arbre, un enfant", la régénération naturelle est privilégiée, donnant ainsi la garantie que l'arbre qui pousse est adapté aux conditions de croissance de l'endroit.

**du cycle de vie des arbres en milieu urbain et en forêt**

Lausanne accorde une grande importance à son patrimoine arboré. Celui-ci est constitué d'arbres de parcs, d'avenues, de zones boisées et de forêts. On estime que le territoire communal compte 8'000 arbres le long de ses avenues, 80'000 dans ses parcs et 800'000 dans ses forêts.

Les arbres jouent un rôle essentiel dans la ville. Ils marquent le paysage, participent à l'embellissement des lieux, régulent le climat, favorisent la biodiversité et assurent une fonction



protectrice. Importante productrice de bois, la forêt représente une ressource naturelle et durable significative.

Les arbres subissent de multiples dommages, qu'ils soient naturels ou conséquences de l'activité urbaine. Blessés, ils dépérissent prématurément et doivent être remplacés. Certains abattages sont aussi la conséquence de chantiers dont le tracé ou l'emprise se trouve en conflit avec les arbres. Malgré tous les efforts consentis pour conserver de vieux arbres, il est indispensable d'assurer le renouvellement des sujets dépérissants, de régénérer la forêt et d'assurer la sécurité du public.

Pour permettre aux forêts et aux arbres de la ville de dispenser leurs bienfaits, il est nécessaire d'en assurer l'entretien. Celui-ci passe par des coupes qui assurent le renouvellement du patrimoine arboré ainsi que la stabilité et la pérennité des massifs forestiers et des cordons boisés.

#### **Informations à la population**

Le détail des coupes forestières est indiqué à l'adresse suivante : [www.lausanne.ch/forêts](http://www.lausanne.ch/forêts)

Les abattages urbains seront présentés lors de trois séances publiques proposées sur des sites directement concernés par les futures coupes. Elles sont prévues aux dates suivantes :

Mardi 29 septembre 2015, de 16h00 à 17h00  
Sous le cèdre de la place Centrale

Mardi 29 septembre 2015, de 17h30 à 19h00  
Devant la bibliothèque d'Entre-Bois

Mercredi 30 septembre 2015, de 16h30 à 18h30  
A l'entrée du Stade Pierre-de-Coubertin

La direction des finances et  
du patrimoine vert

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert, 021 315 72 00**
- **Michaël Rosselet, responsable du patrimoine arboré, 021 315 57 61**
- **Frédéric Bourgeois, garde forestier, 021 315 42 78**

Lausanne, le 25 septembre 2015